

80 ans après sa création, la kinésithérapie est indispensable. Cependant, sa formation reste encore inégalitaire.

À Montrouge, 30 avril 2026

Ce 30 avril 2026 marque les 80 ans du diplôme de masseur-kinésithérapeute. Instituée par décret le 30 avril 1946, la profession n'a cessé d'évoluer, démontrant au fil des décennies son rôle essentiel dans l'amélioration de la santé des populations.

Pour les étudiant-e-s en kinésithérapie, cet anniversaire est une source de fierté. Il témoigne d'une dynamique constante d'évolution : réforme de la formation initiale en 2015 instaurant un cursus en cinq ans, reconnaissance du grade de master en 2021, ainsi que l'expérimentation de l'accès direct depuis 2023. Ces avancées reconnaissent enfin les compétences des futur-e-s professionnel-le-s

Face aux grands enjeux de santé publique — vieillissement de la population, augmentation des pathologies chroniques, sédentarité croissante, développement des troubles musculo-squelettiques liés au travail — la kinésithérapie n'est pas une option : c'est une réponse essentielle. Grâce à un champ de compétences élargi, elle répond de manière efficace et adaptée aux besoins des patientes et des patients.

Cependant, pour garantir l'attractivité durable de la profession, le parcours de formation doit lui aussi évoluer. Il doit devenir plus accessible, plus lisible et encore plus qualitatif. Une formation véritablement équitable est une formation qui ne précarise pas et n'endette pas les étudiant-e-s. Aujourd'hui ce sont 70% des étudiant-e-s qui se salarient à côté de leurs études pour subvenir à leurs besoins et prendre en charge des frais de scolarité atteignant plus de 10 500€ par an. Trop d'étudiant-e-s renoncent à devenir kinésithérapeutes — non pas par manque de volonté, mais par manque de moyens. 1 étudiant-e en kinésithérapie sur 5 ne mange pas à sa faim.

L'harmonisation des frais de scolarité promise en 2023 est une nécessité urgente pour favoriser l'attractivité et la diversité des profils. L'intégration pleine et entière de la formation en kinésithérapie à l'université apparaît comme la seule solution pérenne pour garantir l'accessibilité, la qualité et le développement de la formation.

Une telle intégration permettrait de renforcer l'adossement à la recherche, de structurer davantage la production scientifique et de contribuer au rayonnement international de la discipline.

Elle favoriserait également l'interprofessionnalité, améliorerait l'accès aux services universitaires et aux réseaux des œuvres pour les étudiant-e-s, tout en renforçant la reconnaissance des droits et de la démocratie étudiante.

Après 80 ans d'existence, la kinésithérapie a prouvé son utilité.

Après 80 ans d'existence, il n'est plus acceptable que la formation des kinésithérapeutes de



demain continue de précariser les étudiant-e-s, sans qu'une réforme ambitieuse de son intégration pleine et entière à l'université ne soit engagée.

Après 80 ans d'existence, sa formation doit enfin être à la hauteur.

Après 80 ans d'existence, étudier en kinésithérapie ne doit plus être un luxe.

Marnie BOCOGNANO-MARTINEZ

Attachée de presse de la FNEK

presse@fnek.fr

